

La galaxie **Edge Avocats**

Edge Avocats est un cabinet dédié aux opérations de haut de bilan. Menée par Matthieu Lochardet et Claire Baufine-Ducrocq, la boutique ne passe pas inaperçue sur le marché des opérations small et mid-cap.



Claire Baufine-Ducrocq et Matthieu Lochardet, associés fondateurs d'Edge Avocats.

Les avocats d'Edge Avocats cultivent la discrétion. Référencé parmi les meilleurs cabinets d'avocats en conseil aux fonds LBO, le cabinet s'attache uniquement à la satisfaction de sa clientèle.

Opérations haut de bilan

Grâce à une activité dédiée à la structuration du haut de bilan, les fonds trouvent avec la boutique un partenaire idéal pour les conseillers sur les points stratégiques de leurs opérations de LBO. Edge Avocats est l'union de spécialistes bénéficiant d'une solide expérience pour intervenir sur les points techniques et complexes des dossiers. Le ratio collaborateur senior/associé est donc logiquement d'un pour un, identique à celui des cabinets français positionnés sur les plus lourdes opérations. Preuve de son efficacité, le cabinet bénéficie d'une clientèle historique, comme le fonds Naxicap que Matthieu Lochardet suit depuis plus de douze ans. Entre 2011 et 2012, Edge Avocats est intervenu sur vingt-six opérations. Ainsi, le cabinet était présent par exemple lors de la reprise de la société

de gestion Atria Capital Partenaires et plus récemment lors du LBO réalisé sur Slota ou lors de la négociation de la joint-venture entre Burger King et Groupe Bertrand. En 2012, la boutique a également conseillé LaFourchette.com lors de sa levée de fonds de huit millions d'euros. Le cabinet est tourné principalement vers le conseil et justifie ce positionnement par une approche complète de la problématique de ses clients. Cela ne l'empêche pas de traiter du pré-contentieux et des litiges entre actionnaires. Un choix issu de l'expérience de Matthieu Lochardet, rodé au monde des affaires.

Le réseau Edge Avocats

Très rapidement dans sa carrière, Matthieu Lochardet a décidé de se tourner vers des structures françaises. Il reste cinq ans chez PDGB, avant de suivre l'un de ses associés historiques. Après quelques années, il rejoint Bignon Lebray et en devient associé par la suite. « *Je m'étais toujours dit que je ferais toute ma carrière dans le même cabinet. Mais ne trouvant pas chaussure à mon pied, j'ai décidé de créer mon propre cabinet.* » Naît ainsi Edge Avocats en

2011, Matthieu Lochardet s'associant avec Claire Baufine-Ducrocq, en provenance comme lui de Bignon Lebray. Leur cabinet attire rapidement une quinzaine de spécialistes en droit des affaires, formant une structure solide et pluridisciplinaire. « *Edge Avocats réunit dans les mêmes locaux une équipe de spécialistes pour pouvoir répondre parfaitement aux demandes de nos clients pour qui le full service est nécessaire* », précise l'associé fondateur.

Autour de ce groupe de spécialistes gravite tout un réseau d'avocats partenaires. En droit fiscal par exemple, le cabinet fait appel, entre autres, à un expert de renom, Laurent Partouche-Sebban, associé chez Arsene Taxand. D'autres spécialistes interviennent sur ses dossiers en droit social ou en droit de la concurrence et de la distribution. « *Construire un cabinet de cinquante avocats serait contraire à nos objectifs, puisque nous nous refusons à reproduire le modèle des grosses structures. En revanche, il n'est pas exclu que nous accueillions d'autres associés dans la structure* », explique Matthieu Lochardet. C'est d'ailleurs ce vers quoi le cabinet se dirige lorsque les collaborateurs sont incités à développer leur clientèle personnelle et à prendre leur autonomie sur les dossiers pour ensuite atteindre le statut d'associé. Tout les y incite, même la rémunération, les « plus seniors » étant par exemple déjà intéressés au résultat du cabinet.

Correction en affaires

Latout du cabinet est d'être déjà parvenu à une activité florissante, avec un chiffre d'affaires par associé supérieur à un million d'euros malgré un taux horaire très inférieur à celui pratiqué par les gros cabinets. L'activité du cabinet est en croissance cette année, alors même que les investisseurs et les banques se montrent frieux. « *2013 ressemble à 2008, confie l'associé. Mais l'essentiel est de pouvoir continuer à exercer aux côtés de clients qui nous ressemblent et qu'on a choisis, en gardant la correction exigée dans le monde des affaires.* » Une limite que les avocats d'Edge n'entendent pas franchir. ■